



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

CIRCONSCRIPTION PÉDAGOGIQUE N°8

*L'Inspecteur de l'éducation nationale*

PUNAAUIA, le 23 SEP. 2025

à

Mesdames les enseignantes et Messieurs les enseignants  
s/c de Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs  
des écoles de Punaauia et de Moorea-Maiao

NOTE DE SERVICE n°6-2025  
PPRE

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) constitue un **outil essentiel de prévention**. Il a pour objectif de favoriser la **formalisation**, l'**harmonisation** et la **communication** entre les différents partenaires impliqués dans les dispositifs d'aide mis en place autour d'un élève.

Vous trouverez en pièces jointes l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre :

- Canevas **PPRE école** (1er degré) avec un guide pour l'élaboration,
- Canevas **PPRE passerelle** (CM2/6<sup>e</sup>),
- Guide pédagogique d'aide à la rédaction des PPRE passerelles.

Je vous invite à engager, sur la base des canevas proposés, la mise en place d'**actions ciblées et adaptées**, en collaboration avec les partenaires concernés. Ces actions devront être prioritairement orientées vers les élèves qui n'ont pas encore acquis la maîtrise des compétences attendues, en particulier dans les **apprentissages fondamentaux** (lire, écrire, compter, s'exprimer).

L'objectif est de renforcer l'accompagnement de chaque élève, de prévenir les difficultés durables et de garantir une meilleure continuité des apprentissages entre les différents niveaux de la scolarité.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale



Jean-Claude, Moana GREIG